



Abus succession heritieres mineures pret soeur

Par **bloule83**, le **21/10/2009** à **17:28**

bonjour, rnle père de mes 2 enfants mineures (11 et 14 ans) est décédé en novembre 2008 suite à une très longue et grave maladie. rnEn avril 2006 cette personne, souffrant d'un cancer du poumon, très gravement atteint, avait sur son son compte courant plus de 60 000 € d'une vente d'appartement, dans les deux mois qui ont suivi je sais et vu un chèque de 15 000 € bénéficiaire : sa soeur , qui dans le même laps de temps elle et son conjoint ont acheté un camping-car rnMon ex-compagnon m'avait signalé de ce prêt. pour moi la soeur a profité de la situation, le sachant condamné à plus ou moins longue échéance. rnOr, son état s'aggravant de mois en mois, jusqu'à avoir un cancer du cerveau, ce qui a entraîné son décès en novembre 2008, la soeur ne veut pas reconnaître ce prêt d'argent et surtout ignore toute demande. rnEtant légataire mandataire de mes enfants mineures, je me dois de rétablir cette justice, mon notaire ne fait rien, pour lui ce n'est pas un dossier juteux m'a-t-il dit, et me donne aucun conseil. Je souhaiterais que mes enfants récupèrent leur héritage. rnQue me conseillez-vous, que dois-je faire dois-je l'attaquer ? pour quels motifs ? Je n'y connais rien, et voudrais tellement que cette personne ne profite pas de la situation et que mes enfants ne soient pas lésées par leur propre tante. rnJe vous remercie de votre aide je suis vraiment désespérée rnà très bientôt de vous lire rntrès sincères salutations rnbloule83